



Le 27 février 2019

Objet : situation des personnels Paris Spécial et enquête complémentaire pour renforcer les services impactés par le Brexit

Monsieur le directeur général,

Dans le cadre de la préparation du Brexit, les agents Paris Spécial ont reçu, le 8 février dernier, un mail les informant de leur probable affectation à venir dans les bureaux de Calais ou Dunkerque.

Aujourd'hui, les informations dont ces agents disposent sur leur déploiement demeurent très floues.

Il nous semble important que l'administration communique au plus vite des renseignements précis aux collègues de Paris Spécial qu'elle a contactés. En effet, si le statut d'agent Paris spécial implique de leur part une mobilité et une capacité d'adaptation rapide, il n'en demeure pas moins que l'administration est tenue de leur fournir une information claire dans des délais décents pour leur permettre d'organiser sereinement leur départ. La fiabilité des informations fournies nous apparaît par ailleurs essentielle pour que cette arrivée massive d'agents Paris spécial s'effectue dans les meilleures conditions possibles dans leurs résidences. Il en va de la qualité des conditions de travail de tous les agents mobilisés dans le cadre du Brexit, qu'ils soient Paris spécial ou non.

Nous vous demandons donc de bien vouloir répondre aux interrogations suivantes :

- sur le périmètre précis des agents affectés : les agents contactés le 8 février sont à ce jour seulement « susceptibles » d'être appelés pour aller effectuer une mission « Brexit ». À quelle date le périmètre définitif des agents Paris Spécial qui vont effectivement se rendre à Dunkerque et Calais sera-t-il connu ? Les agents qui n'ont pas été contactés le 8 février sont-ils définitivement écartés de ce périmètre ?
- Sur la résidence précise d'affectation : aujourd'hui les agents contactés le 8 février ne savent pas s'ils seront affectés à Calais ou Dunkerque, ce qui ne leur permet pas d'engager des recherches pour leur logement. Quand cette information leur sera-t-elle transmise ? Par ailleurs, les agents sont susceptibles d'être affectés dans un bureau fonctionnant en H24. Cette affectation sera-t-elle effectuée en tenant compte du choix des collègues de travailler ou non selon ce régime horaire particulier ou l'administration décidera-t-elle discrétionnairement ?
- Sur la date de prise de poste effective : À quelle date l'administration va-t-elle communiquer la date effective de prise de fonction des agents Paris Spécial sur leur poste Brexit ? Cette information est également essentielle pour leur permettre de rechercher leur logement.
- Sur les formations qui vont être assurées aux collègues affectés sur cette mission : l'administration a-t-elle prévu d'assurer des formations à destination des collègues Paris Spécial, et si oui, de quelle nature ?

D'autre part, par note du 15 février 2019, l'administration a ouvert une enquête invitant les agents volontaires à compléter, de façon temporaire, le dispositif en personnel prévu pour le Brexit. Les mêmes questions que celles soulevées ci-dessus se posent donc également pour eux. Dans sa note, l'administration indique qu'ils seront placés sous le régime indemnitaire de la mission. Cela signifie-t-il que ce traitement sera identique à celui des agents affectés à Paris Spécial ? Enfin, il est indiqué que la mission pourra durer « de deux à quatre mois », ce qui représente une période de temps allant du simple au double. À quel moment les agents retenus dans ce cadre connaîtront-ils la durée de leur mission ?

Par ailleurs, les services d'affectation actuels de l'ensemble de ces agents subiront nécessairement le contrecoup de ces pertes d'effectifs pendant la durée de ces missions : de quelle manière cette perte d'effectifs sera-t-elle prise en compte pour les agents qui connaîtront ainsi un surcroît important de leur charge de travail ?

Nous vous remercions pour les réponses que vous pourrez nous apporter et vous prions de croire, Monsieur le directeur général, en l'assurance de notre considération distinguée.

L'intersyndicale CfdT – CFTC – CGT – SOLIDAIRES – UNSA – USD FO